

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un janvier, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. HERCOUËT Philippe, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 25 janvier 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- GRIMAUULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry, PECHA Virginie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc GUYMARD

Délibération n°2022-001

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 6

AFFAIRES GENERALES

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2020-088 du 27 juillet 2020, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après cette présentation,

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- **Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, transformation ou édification des biens communaux**
 - o Décision Direction Aménagement 2021-696 du 06 décembre 2021 portant sur une demande de permis d'aménager dans le cadre du projet d'aménagement du Jardin Public Louis Gouret

- Décision Direction Gestion du Patrimoine 2021_709 du 14 décembre 2021 portant sur une demande de travaux sur un monument historique dans le cadre de la réfection du plancher de la chapelle sud suite au sinistre de mэрule survenu en 2015 sur l'Eglise Saint-Martin de Lamballe-Armor
- Décision Direction Gestion du Patrimoine 2022-14 du 11 janvier 2022 portant sur une demande de déclaration préalable dans le cadre du projet de réfection de la couverture du préau de l'école Joseph Gesbert à Maroué – Lamballe-Armor

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **4 FEV. 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

4 FEV. 2022

De l'affichage le

4 FEV. 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

